Projet :

« Contribuer à la transition agro-écologique vers un système agro-alimentaire juste et équitable à Podor. *GVA SOLPCD/2024/0104* »

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LA RÉALISATION D'UNE ASSISTANCE TECHNIQUE :

Ateliers sur la multiplication et la conservation des semences et des grains locaux pour les agricultrices familiales.

Octobre 2026

I.CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

ENDA PRONAT travaille dans la commune de Guédé Village depuis les années 90, en promouvant le développement rural durable des communautés locales dans la récupération de leur gouvernance foncière, le contrôle, la gestion écologique et l'amélioration de leurs ressources. Sur cette trajectoire, elle accorde une attention particulière aux actions avec les femmes et les jeunes, considérant que cette population cible peut être la force motrice du changement. Sa stratégie est basée sur des actions qui favorisent l'égalité, la participation citoyenne et le respect de l'environnement, dans le but de contribuer à une société où les droits sont garantis.

Depuis 2019, CERAI et ENDA PRONAT ont échangé et collaboré sur des actions et dynamiques au niveau départemental avec des services techniques de l'État et des organisations de la société civile travaillant sur la transition agroécologique locale. Cela a conduit à la confluence d'une stratégie commune de transition agroécologique qui vise à améliorer la résilience et la souveraineté alimentaire à travers l'accès et le contrôle des ressources de subsistance des communautés de la région, telles que la terre, l'eau, les ressources génétiques, et la participation active à la gestion des propres communautés de manière équitable et durable, sans gaspiller les ressources naturelles.

Le projet *« **Contribuer à la transition agroécologique vers un système agroalimentaire juste et équitable à Podor (SOLPCD/2024/0104) »** financé par le Gouvernement de Valence,* contribuera spécifiquement à la transition juste et durable du système agroalimentaire de quatre villages (Mbantou, Darou Salam Dieguess, Kodith, Diambo Soubalo) de la commune de Guedé Village, dans le département de Podor.

Dans le cadre de la souveraineté alimentaire des populations du Moyen Fleuve Sénégal, l'objectif est **d'impliquer consciemment les habitants dans la prise de décision et l'élaboration de politiques publiques** qui garantissent un approvisionnement durable, d'un point de vue économique, politique, social et écologique, en aliments adéquats et nutritifs, et qui assurent à tous un accès régulier à la nourriture, dans le respect des traditions culturelles et du principe de non-discrimination. Dans un contexte de changement climatique et de sécheresses récurrentes, les causes sous-jacentes et structurelles de la faim et de la malnutrition doivent être combattues par la justice sociale et la non-discrimination des femmes et des jeunes. Travailler dans une perspective de souveraineté alimentaire signifie lutter pour un modèle de développement rural qui favorise l'autonomisation des paysans, la justice sociale, l'autogestion dans la répartition des sphères de pouvoir et le respect des caractéristiques concrètes et spécifiques de chaque réalité.

Les semences hybrides et industrielles génèrent une dépendance à l'achat d'une campagne à l'autre et, comme elles ne sont pas adaptées, elles nécessitent d'autres intrants chimiques pour atteindre les rendements escomptés. Cela engendre un coût économique important, notamment pour la mise en place des potagers, activité menée par des femmes qui ne disposent ni de crédit ni d'épargne pour la mener à bien ou, si elles le font, c'est au prix d'une dépendance économique. La défense de l'autonomie des semences est donc un pilier fondamental de la production agricole

durable. Il sera fait usage des connaissances traditionnelles et du savoir-faire populaire en matière de conservation et de sauvegarde des semences, qui ont traditionnellement été assurées par les femmes.

C'est dans ce cadre qu'il est prévu d'accompagner les femmes membres des GPF, y compris les jeunes femmes, à travers des séances de formations théoriques avec démonstrations pratiques sur la multiplication et la conservation des semences et des grains locaux pour mieux les accompagner dans le processus de la transition agroécologique.

Les présents termes de référence s'inscrivent dans le **résultat 1 : Augmentation de la production agricole familiale durable et diversifiée par les collectifs de femmes et de jeunes à Mbantou, Kodith, Darou Salam et Diambo Soubalo**, Activité 4. Ateliers sur la multiplication et la conservation des semences et céréales locales pour les agricultrices familiales.

II. OBJECTIF DE L'ACTIVITE

a) Objectif général :

L'objectif global de cette activité vise à améliorer la production et conservation des semences et graines paysannes en quantité et qualité de façon qu'à long terme, il soit possible de fournir des semences aux productrices et producteurs agro écologiques locaux avec des variétés cultivées dans les parcelles des GPF de Mbantou, Darou Salam Dieguess, Diambo Soubalo et Kodith.

b) Objectifs spécifiques :

De façon spécifique, il s'agit de :

- Motiver les femmes à cultiver des semences et des céréales paysannes adaptées aux conditions locales.
- Restaurer l'autonomie des femmes en matière de semences paysannes.
- Préserver la biodiversité cultivée locale.
- Contribuer à la résilience des systèmes de production afin qu'ils soient plus indépendants et plus efficaces, en réduisant la dépendance vis-à-vis de semences achetées et non adaptées.
- Mettre en place, dans chaque GPF, un dispositif de gestion collective des semences (registre des variétés, stock commun, règles de distribution et de restitution).

III. TACHES ATTENDUES

La mission de cette assistance technique est d'accompagner les paysannes productrices de semences et des graines locales pour :

- Encourager les femmes à multiplier et conserver des semences paysannes et des graines locales adaptées aux conditions locales ;

- Améliorer l'accès aux semences paysannes et leur disponibilité au niveau local ;
- Réduire les dépenses liées aux semences des agricultrices et contribuer à l'autonomie en semences des agricultrices familiales
- Protéger la biodiversité et promouvoir les spéculations à haute valeur nutritionnelle.

IV.RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

- 160 agricultrices, dont des jeunes femmes, sont formées à la multiplication, à la sélection et à la conservation des semences paysannes (listes désagrégées par âge) ;
- Un inventaire initial des variétés locales disponibles est réalisé dans chacun des 4 villages ;
- À l'issue de la dernière campagne agricole, au moins 3 des 4 GPF produisent et conservent au moins 5 variétés locales, avec les quantités de semences produites et conservées renseignées ;
- Chaque GPF dispose de gardiennes de semences formées et d'un dispositif de gestion collective fonctionnel ;
- Le taux de germination des semences conservées atteint un niveau satisfaisant (seuil à préciser par espèce).

V.ACTIVITES A REALISER

Il s'agit de faire une formation et l'accompagnement des productrices à la multiplication et conservation des semences et grains locaux. Les ateliers ciblent au total 160 bénéficiaires membres des GPF, à raison de 40 agricultrices par village. La formation théorique durera cinq (05) jours par village. Le nombre d'heures par jour et le calendrier des séances seront fixés avec les productrices. La phase de démonstration pratique se fera pendant le cycle de production des semences en suivant l'itinéraire technique des différentes spéculations (de la préparation des semis à la récolte et la conservation des semences). La démonstration pratique portera sur au moins cinq (05) variétés locales par GPF, identifiées avec les productrices lors d'un inventaire initial des variétés disponibles.

La formation aborde d'une façon pratique tous les aspects liés à la production des semences et des plantules :

1) Elaboration, composition et choix du substrat ;
2) Les types de multiplication des plantes et les différentes façons de mettre en place une pépinière.
3) Milieu adéquat pour abriter une pépinière (hangar, ombrières). Pépinière sur sol, sur alvéole et sur d'autres contenant (bidon, bouteille d'eau etc…). La préparation d'un bon substrat. Les principaux soins d'une pépinière (fertilisation, arrosage, protection du sol et ravageurs...) ;

4) La qualité des semences, des boutures. Test de germination (comment faire le test de germination et calculer le taux de germination)
5) La production des plantules, la période optimum pour le repiquage des plantules, la technique de repiquage.
6) Critères de sélection des plantes pour la production de semences.
7) Les techniques d'extraction/ collecte et de conservation des semences. Protection des stocks contre les ravageurs par des méthodes naturelles (cendre, feuilles de neem, contenants hermétiques) et conditions de stockage (humidité, température).
8) Organisation de la gestion collective des semences au sein de chaque GPF : registre des variétés, stock commun, règles de distribution et de restitution.

VI. MÉTHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL

a) Période de travail sur le terrain

Les dates et délais prévus pour mener l'assistance technique sont : de novembre 2026 à avril 2027.

Durant cette période le/la consultant(e) doit :

- Préparer les ateliers sur les semences
- Identifier et sélectionner des agricultrices chargées de la gestion des semences et des graines dans chacun des 4 GPF (2 à 3 « gardiennes de semences » par GPF, dont au moins une jeune femme)
- Accompagner dans la multiplication et la conservation des semences locales au niveau collectif dans les parcelles des GPF et, au niveau individuel, auprès des femmes intéressées. Faciliter des échanges de semences et de savoirs entre les 4 GPF, et avec d'autres organisations paysannes de la zone, par exemple lors d'une foire aux semences en fin de campagne.

b) Méthodologie

- Le/la consultant(e) doit élaborer une proposition méthodologique dans laquelle sera détaillée la méthodologie de réalisation des sous-activités prévues.

- Le/la consultant(e) adaptera sa méthodologie et les pratiques et cours en fonction des conditions locales et du niveau des participantes.

c) Plan de travail

Le plan de travail sera proposé par le/la consultant(e) à travers l'offre technique. De façon générale il faut considérer que le plan de travail devra comprendre :

Les dates de formation/séances estimatives et la période de reporting ainsi que les fournitures et intrants nécessaires au déroulement des formations.

VII.PROFIL DU/DE LA CONSULTANT(E)

- Formation supérieure en agronomie, en production semencière ou dans un domaine équivalent, ou solide expérience paysanne reconnue en semences paysannes ;
- Expérience avérée d'au moins 5 ans en multiplication et conservation de semences paysannes, de préférence dans la vallée du fleuve Sénégal ;
- Maîtrise des approches participatives et de la formation d'adultes peu ou non alphabétisés, avec des supports visuels ;
- Maîtrise du pulaar indispensable ; expérience de travail avec des groupements de femmes souhaitée.

VIII.DOCUMENTS À ÉLABORER

Les documents à élaborer sont :

- Un rapport de chaque formation qui présente des détails sur le déroulement de la formation ainsi que les thèmes abordés et avec l'évaluation initiale, l'évaluation finale, l'évaluation de la formation, les conclusions et les recommandations.

- Un document de synthèse sur la production de semences locales adapté aux principales spéculations traitées. Dans ce document, l'accent sera mis sur la qualité de semences ouvertes et/ou locales de provenance agro écologiques, les critères pour la production des semences agro écologiques, la sélection et l'entretien des plants destinés à la production des semences ouvertes, les différentes techniques d'extraction des semences ainsi que les techniques de conservation.

- Listes de présence désagrégées par sexe et par âge aux différentes séances, photos, évaluation avant et post formation sont nécessaires.

- Une fiche de suivi par GPF recensant, à la fin de la campagne, les variétés locales multipliées et les quantités de semences produites et conservées.

IX.CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

Les critères d'évaluation incluront la qualité technique et l'offre économique. Les critères et leur pondération sont les suivants :

- Qualité de l'offre technique : 40%
- Expérience/Compétences du/de la consultant(e) ou de l'équipe : 30%
- Offre économique : 30%

PRÉSENTATION DES OFFRES ET SIGNATURE

Les offres comprenant une offre technique (compréhension des TdR, méthodologie, chronogramme, CV et références d'expériences similaires) et une offre financière détaillée devront être envoyées aux adresses suivantes : pronat@endatiersmonde.org et thierno.sow@cerai.org et elles porteront la mention : ***SOLPCD/2024/0104 GVA 24 – Formation multiplication de semences*.**

Date limite de présentation de l'offre : 13 novembre 2026 à 12h00 heure T.U.